



## LES CALENDES GRECQUES

Le 16 septembre 2011, les agents de catégories C et B étaient conviés par la DRFiP44 à une grand messe (*appelée demi-journée de formation ce qui permet d'intégrer ce qui est en réalité une information, dans les statistiques de la formation professionnelle CQFD*).

Devait y être abordé ce qu'il est désormais coutume d'appeler dans notre direction, l'harmonisation des règles de vie.

Le 19 septembre, contre-ordre : les réunions sont reportées car le support national n'est pas disponible dans les délais annoncés.



Repoussées aux calendes grecques alors car depuis silence radio ! De là à penser que nos futures règles de vie n'ont rien d'harmonieux, il y a un pas que notre petit reporter de **FO** ne franchira pas....

## CAP DE RECOURS

Pour information, les CAP locales de recours auront lieu :

- cadres A : lundi 28 novembre 2011
- cadres B & C : mardi 29/11

## ÉVALUATION - NOTATION 2012

Le compte-rendu du groupe de travail national du 14 novembre 2011 est en ligne sur notre site, en page actualités. [Ici](#)

## PONTS NATURELS 2012

Le 21 novembre 2011, la section FO DGFIP 44 a demandé au DRFiP44 de lancer un grand recensement auprès des agents sur les ponts naturels 2012, pour recueillir leurs souhaits (voir article sur notre site à cette même date).

Jours fériés	Ponts naturels possibles
Mardi 1er mai 2012	Lundi 30 avril 2012
Mardi 8 mai 2012	Lundi 7 mai 2012
Jeudi 17 mai 2012	Vendredi 18 mai 2012
Jeudi 1er novembre 2012	Vendredi 2 novembre 2012
Mardi 25 décembre 2012	Lundi 24 décembre 2012
Mardi 1 janvier 2013	Lundi 31 décembre 2012

**La Direction nous a répondu par la négative.**

Il n'est pas toujours aisé en tant qu'élus de prendre des décisions pour l'ensemble des collègues. C'est pourquoi nous vous invitons à nous faire part de votre avis. Vous pouvez également si vous le souhaitez, faire un petit sondage auprès de vos collègues.

## PLAN D'AUSTÉRITÉ :

**FO considère qu'une réponse déterminée est nécessaire!**

Pour **FO**, les annonces du Premier ministre du 7 novembre 2011 accentuent l'austérité imposée par le gouvernement

depuis plusieurs années.

En moins de 3 mois, les salariés sont lourdement touchés : taxes sur les complémentaires santé, CSG, aggravation de la contre-réforme des retraites, augmentation des impôts (IRPP – TVA), perte de pouvoir d'achat de prestations sociales, détérioration et remise en cause accentuées des services publics et des services de santé (RGPP); autant de mesures que la CE de **FO** condamne et dont elle demande l'abandon.

### Pour **FO**, l'austérité constitue une triple erreur, un triple danger :

- elle menace l'activité économique et l'emploi faisant glisser l'économie vers la récession,
- elle accentue les inégalités sociales et veut faire payer aux travailleurs une crise dont ils ne sont pas responsables,
- elle sape les principes républicains et les droits sociaux.

Pour **FO**, l'austérité, d'où qu'elle vienne ("de droite ou de gauche") est inacceptable. En ne s'émancipant pas des marchés financiers, en s'inscrivant dans la dictature de la dette, les gouvernements fragilisent la démocratie et l'Union Européenne s'affiche de plus en plus comme une contrainte restrictive, le dumping et la régression l'emportant sur la solidarité et le progrès.

Pour toutes ces raisons, **FO** considère qu'une réponse déterminée est nécessaire. Cette réponse ne peut en aucun cas consister en une succession de manifestations ou journées d'action dont on a fait le constat de l'inefficacité l'an dernier.

Pour la **FO**, condamner les plans d'austérité annoncés et contrer toutes nouvelles annonces nécessite de préparer, par l'action commune, un appel à 24 heures de grève interprofessionnelle.



## LE GOUVERNEMENT FAIT APPEL AUX CIVILS POUR FAIRE LA POLICE!

Un décret du ministère de l'intérieur élargit à n'importe quel citoyen la «réserve civile». Laquelle n'était composée jusqu'à que de retraités de la police nationale. Pour **FO**, «avoir recours à des miliciens est très choquant».

Recourir à des civils pour faire la police? Le gouvernement a franchi le pas récemment en publiant un décret récemment.

Toute personne de nationalité française qui a entre 18 et 65 ans pourra désormais prétendre à devenir «réserviste citoyen» à condition de posséder une «capacité physique et morale que requiert un emploi dans la police nationale». Si ces volontaires ne seront pas armés et porteront un uniforme censé les distinguer des vrais policiers, personne ne sait vraiment quelles seront exactement leurs missions. De quoi inquiéter le principal syndicat de police.

Pour **FO**, nous ne sommes pas à l'abri de dérapages : "si aujourd'hui ces réservistes ne sont pas armés, qui nous dit qu'ils ne le seront pas dans le futur?" La sécurité, ce n'est pas une affaire d'amateurs mais de professionnels. Pour **FO** qui a voté contre ce projet, ce dispositif vise sans le dire à pallier le manque de postes de policiers supprimés dans le cadre de la RGPP.

